



Chers camarades,

L'association luxembourgeoise "Les Amis des Brigades Internationales-Luxembourg" (ABI-L) se joint aux autres associations de Brigadistes Internationaux qui ont publié un Manifeste contre l'abrogation de la Loi de Mémoire démocratique d'Aragon.

Elle aussi s'insurge contre l'abrogation de la loi 1/2018, du 8 novembre, ou Loi de Mémoire Démocratique d'Aragon.

Elle aussi dénonce le manque de conscience éthique et morale de la nouvelle proposition de loi, dite de "Concorde", en ce qu'elle reproduit des messages d'exclusion, d'intolérance et de manquement à la vérité des faits historiques établie il y a bien longtemps par des historiens de premier rang du monde entier.

Ces faits bien établis pourraient se résumer à un coup d'État militaire contre un gouvernement légal et légitime élu à la suite d'élections démocratiques, à une guerre civile provoquée par ce coup d'État militaire et alimentée par les gouvernements nazis et fascistes de l'Allemagne, l'Italie et le Portugal de l'époque, à la dictature du général Franco qui s'en est ensuivie et à la terrible répression qui s'est abattue pendant quatre décennies sur le peuple espagnol en provoquant des centaines de milliers de victimes (fusillées, emprisonnées, exilées, victimes de représailles de toutes sortes).

La Loi de Mémoire démocratique d'Aragon, comme celles d'autres régions espagnoles et comme la loi nationale équivalente, poursuivait l'aide à toutes ces victimes, leur reconnaissance et la recherche des disparus qui se comptent encore par dizaines de milliers dans toute l'Espagne.

Les nouveaux protocoles prévus dans la loi de "Concorde" n'envisagent plus une carte des charniers, ni la participation des associations de Mémoire ni le maintien de fonds pour financer toutes ces actions ce qui reviendrait à annuler toutes les recherches en cours ou à venir, et l'imposition de l'oubli sur tout ce qui concerne le putsch, la guerre et la dictature.

L'ABI-L dénonce l'imposition des thèses négationnistes, mises en valeur dans les initiatives présentés aux Cortès d'Aragon, et affirme les principes des Nations Unies (ONU) sur la protection et la promotion des droits de l'homme à travers la lutte contre l'impunité, et ceux de la Constitution espagnole qui proclament que la dignité de la personne et ses droits inviolables inhérents sont le fondement de l'ordre politique et de la paix sociale.

L'ABI-L réclame aussi la récupération de la Loi de Mémoire Démocratique d'Aragon dans la volonté de refermer les blessures du passé sur la base de la méthode historique, et demanden que les pouvoirs publiques garantissent la reconnaissance de toutes les victimes.

Luxembourg le 21 mai 2024